République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 avril 2021

~~~~~

BUDGET ANNEXE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) ADDUCTION EAU POTABLE (AEP) 2020 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 avril 2021 à 16h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 avril 2021.

Étaient présents ou représentés

M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALYY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Nicole MORERE à M. Olivier SERVEL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER à M. Henry MARTINEZ, M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. David CABLAT à M. Jean-Claude CROS.

<u>Excusés</u>

Absents M. René GARRO, Mme Agnès CONSTANT, M. Robert SIEGEL, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0
			Abstention:0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2558 en date du 12 avril 2021 approuvant le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe DSP AEP;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte administratif 2020 a été arrêtée avec un excédent cumulé de + 193 937,43€ et la section d'investissement avec un excédent cumulé + 733 402,88€ (résultats de clôture),

CONSIDERANT que les restes à réaliser 2020 s'élèvent à 6 332,88€ en dépenses d'investissement et 0€ en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que le besoin de financement de la section d'investissement est couvert par l'excédent de clôture de la section,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

-D'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020 en report à la section de fonctionnement 2021 ligne 002 en recette soit un montant de 193 937,43€.

Transmission au Représentant de l'État N° 2559 le 19 avril 2021 Publication le 19 avril 2021 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 19 avril 2021 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210412-2944-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

RESULTATS - DSP AEP

2019	2020
269 425,20 €	139 327,05 €
345 894,95 €	208 180,72 €
76 469,75 €	68 853,67 €
48 614,01 €	125 083,76 €
125 083,76 €	193 937,43 €
-	345 894,95 € 76 469,75 € 48 614,01 €

INVESTISSEMENT	1	
EXECUTION		
Dépenses mandatées	124 572,56 €	10 510,07 €
Déficit-excédt d'exécution exc N-1 (001)	31 719,06 €	626 490,48 €
Recettes réalisées	719 343,98 €	117 422,47 €
Solde d'exécution Investissement	626 490,48 €	733 402,88 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	6 537,24 €	6 332,88 €
Total recettes reportées	21 176,84 €	0,00€
Solde des reports	14 639,60 €	-6 332,88 €
	dt emprunt	dt emprunt
	0,00€	0,00€
Besoin de financement	0,00 €	0,00 €
	, 0,00 2	0,00
Affectation au compte 1068	0,00€	0,00 €
	405 000 70 6	400 007 40 6
Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	125 083,76 €	193 937,43 €